

Choftim

26 Août 2017
4 Eloul 5777

997

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La Torah, bouclier contre le mauvais penchant

« Tu institueras des juges et des officiers dans toutes les villes que l'Éternel, ton D.ieu, te donnera, dans chacune de tes tribus, et ils devront juger le peuple selon la justice. » (Dévarim 16, 18)

La Torah ordonne au peuple juif de nommer des juges et des officiers pour veiller à l'application des décisions et protéger la ville.

Une question se pose. Pourquoi a-t-elle jugé opportun de préciser cet ordre, alors qu'il est clair qu'un pays ne peut être administré de manière organisée sans juges chargés de veiller à une vie normale ni officiers devant protéger les habitants ? Pourquoi donner un commandement sur un sujet si basique, alors que chacun a conscience de cette nécessité ?

En effet, chaque pays dans le monde possède un système juridique organisé, dont le rôle est d'arbitrer les différends qui surgiraient entre les habitants et de légiférer. Par ailleurs, il existe des « gardiens de la paix » chargés de veiller au respect des lois afin qu'ils puissent y vivre en toute tranquillité.

Il semblerait que ce verset s'adresse à chaque Juif, que le roi Chelomo, le plus sage de tous les hommes, compare à une grande ville. En poussant plus loin l'analogie, nous voyons que le corps humain est composé d'une multitude de petits éléments qui fonctionnent en parfaite harmonie, comme les milliers de parties composant une grande cité. Cela fait des centaines d'années que les meilleurs chercheurs s'échinent à comprendre les secrets du corps humain, et ils ne sont pas encore au bout de leur peine. Chaque exploration menée dévoile d'autres merveilles. Si le fonctionnement physique de la machine humaine suscite une admiration sans limites, les capacités intellectuelles de l'homme ne cessent également de nous étonner. Le cerveau humain peut emmagasiner une infinité de détails et élaborer des analyses et des raisonnements que même la machine la plus perfectionnée au monde ne parviendra jamais à mener. Par ailleurs, quand l'homme dort, son esprit vagabonde et passe d'une vision à une autre, en un éclair. Comme on voyagerait dans une grande ville, il le transporte de la Terre Sainte vers d'autres horizons et le fait naviguer au gré de son imagination, que ce soit dans des endroits tranquilles ou dangereux.

La Guémara affirme (Soucca 28a) que Rabbi Yo'hanan Ben Zakai était le moindre des élèves de Hillel Hazaken, dont il apprit la Torah et absorba la sainteté. Pourtant, nos Sages affirment (traité Sofrim 16, 8) que si toute l'eau du monde formait de l'encre et que tous les arbres constituaient des plumes, toute la Torah qui serait écrite au moyen de cette encre et de ces plumes ne serait qu'une goutte dans l'océan que représente le savoir de Rabbi Yo'hanan ben Zakai. Cela nous apprend à quel point l'esprit humain est vaste, capable de contenir des trésors infinis de Torah, mais dans il est malheureusement capable dans une même mesure, d'absorber des quantités de propos impurs ou mensongers, que D.ieu préserve.

Compte tenu de ce puissant pouvoir enfoui en l'homme, la Torah lui a ordonné de se placer des « juges et officiers » qui le garderont de la faute. Le verset emploie le mot lékha

(« te », dans « tu te donneras », que nous avons aussi traduit par « tu institueras ») pour nous enseigner que tout membre du peuple d'Israël a le devoir de se mettre un gardien chargé de le protéger du mauvais penchant.

Quel est le sens de la proposition « dans toutes les villes », békhol chéarékha, employée dans notre verset ? En réalité, cette expression se traduit littéralement par « dans toutes tes portes », d'où l'explication suivante : il s'agit des membres du corps humain qui sont en quelque sorte les portes, les ouvertures de celui-ci sur le monde extérieur, et à l'aide desquels il communique avec son entourage. Sont compris dans cette description les yeux, les oreilles et la bouche, qui peuvent parfois être les médiateurs de la faute, comme l'ont affirmé nos Sages : « L'œil aperçoit, le cœur envie et l'acte parachève » (Rachi sur Bamidbar 15, 39).

C'est pourquoi la Torah nous a ordonné de placer une protection à ces organes-clés. Elle nous demande de fermer nos yeux pour éviter de regarder un spectacle indécent et de boucher nos oreilles pour ne pas entendre de paroles interdites. De même, elle nous enjoint de placer un frein à notre bouche pour ne pas émettre de propos mensongers ou diffamatoires. Mais qui donne la force à l'homme de maîtriser l'utilisation de ses organes ? La Torah, qui forme un écran protecteur contre les maux du mauvais penchant (cf. Kiddouchin 30b).

Parfois, de mauvaises pensées s'introduisent dans l'esprit de l'homme, pouvant l'amener à commettre une faute. Bien qu'il soit souhaitable qu'il évite dès le départ ce genre d'écueil en préservant son regard de spectacles interdits, s'il s'est laissé attirer et a succombé, il doit mettre en place des « juges et officiers » – la Torah et les mitsvot, dont l'étude et l'application l'empêcheront de se livrer à la faute. C'est en substance l'avertissement de nos Sages (cf. Ketouvoth 59b) : l'oisiveté mène à l'ennui, et l'ennui entraîne la faute. Pour éviter d'en arriver à la faute, il nous faut placer des « juges et des officiers » – ce sont les propos de la sainte Torah, car le fait de nous y investir nous empêche de nous consacrer à des bêtises.

Nous trouvons, dans le verset introductif de notre section, « tu te donneras des juges et des officiers », une allusion à la Torah. En effet, y est employé le terme titèn (donneras), mot de la même famille que matana (cadeau). Or la Torah est dénommée matana (Erouvin, 54a) et nous avons pour usage d'appeler la fête de Chavouot, 'hag matan Torah (fête du don de la Torah), expression reprenant l'idée de cadeau, pour nous enseigner que la Torah est un cadeau précieux qui se trouvait dans les trésors du Saint béni soit-Il (Chabbat 88b) et qu'Il choisit d'offrir à Ses enfants, Son peuple de prédilection. Dès lors, nous comprenons de notre verset que les paroles de Torah entrent dans la catégorie des « juges et officiers » que l'Éternel nous a ordonné de placer dans toutes les villes, c'est-à-dire dans chaque homme, comparé lui-même à une cité.

All. Fin R. Tam

Paris 21h28 21h35 22h30

Lyon 20h13 21h17 22h07

Marseille 20h07 21h09 21h56

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 4 Eloul, Rabbi Méir Sim'ha Hacohen, le Or Saméa'h

Le 5 Eloul, notre Maître Rabbi Moché Aharon Pinto, que son mérite nous protège

Le 6 Eloul, Rabbi Yom Tov Lipman Heller, l'auteur du Tossefat Yom Tov

Le 7 Eloul, Rabbi Elyahou 'Haïm

Le 8 Eloul, Rabbi Tsadok Hacohen de Lublin

Le 10 Eloul, Rabbi Pin'has Shapira de Koritz



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émoura et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



PAROLES DE NOS SAGES

Le danger en chemin

L'histoire suivante n'était jusque-là connue que de quelques intimes, mais du fait que j'y ai ressenti la Providence divine de façon remarquable, j'aimerais la porter à la connaissance du public, à titre de kiddouch Hachem.

Il y a plus de dix ans, alors qu'Israël était secoué par une vague d'attentats, il était devenu très dangereux de sortir, en particulier la nuit, et plus encore dans les territoires dits « occupés ».

Je me trouvais à Jérusalem en compagnie de ma fille Sarah, alors âgée de trois ans et demi. J'avais rendu visite, au cours de la journée, à différents proches, ainsi qu'à des Justes et Grands de la génération, et le soir, nous nous mîmes en route pour le Kotel, dans le but d'y prier.

Après la prière au Kotel, alors que la nuit était déjà tombée, je me mis en quête d'un taxi pour retourner à Ashdod. Non loin de là, dans la vieille ville, je m'approchai d'un taxi, ignorant qu'en ce lieu se trouvaient aussi des conducteurs non-juifs.

J'étais déjà installé dans le véhicule lorsque je sentis peser sur moi le regard assassin du chauffeur. Mes soupçons furent confirmés lorsque je lus son nom sur la plaque qui se trouvait au-dessus de la porte : il n'était pas juif.

Un sentiment de peur s'empara de moi. Je ne savais que faire. Les portes étaient verrouillées ; où pouvais-je fuir ? Je me mis à prier de toutes mes forces. Pendant ce

temps, le taxi avait bifurqué sur l'autoroute Jérusalem-Tel-Aviv. À cette heure tardive, l'obscurité régnait et la voie était déserte.

Soudain, sans donner aucune explication, le chauffeur arrêta son véhicule.

J'eus très peur et me demandai que faire. Réciter le Chéma ? M'échapper ? C'était peut-être un terroriste. Que pouvais-je contre cet homme tout en muscle ?

Entre-temps, le conducteur sortit du taxi, alla ouvrir le coffre. Pétrifié, je me demandais où je pourrais fuir à une telle heure de la nuit, en plein milieu de la route, avec une enfant en bas âge. Je me mis à implorer le Maître du monde afin qu'Il fasse des miracles en ma faveur : « Je suis venu en Israël pour fouler cette Terre sainte et prier dans les lieux saints... J'ai des enfants... Aie pitié et sauve-nous, je T'en prie, des desseins de cet homme ! »

Pendant que je priais, le chauffeur referma le coffre, se remit au volant et continua sans un mot à rouler vers Ashdod. C'est ainsi que, grâce à D.ieu, nous arrivâmes indemnes à destination.

Pourquoi le conducteur s'était-il arrêté ? Que fit-il lorsqu'il ouvrit le coffre ? Qu'y cherchait-il ? Je n'en ai pas la moindre idée. D.ieu seul le sait.

C'est pourquoi je remercie ardemment le Maître du monde pour ce sauvetage miraculeux, pour nous avoir permis d'échapper aux pires dangers en chemin et d'arriver sains et saufs à destination ; que Son Nom soit loué !

« Selon la doctrine qu'ils t'enseigneront... tu procèderas, ne t'écarte de ce qu'ils t'auront dit ni à droite, ni à gauche. » (Dévarim 17, 11)

Il est rapporté dans le Sifri à quel point nous sommes tenus d'écouter la voix des Sages juifs et d'accepter leur avis et leurs décisions comme la vérité absolue, incontestable : « Même si [le Sage] t'affirme que la droite est la gauche et que la gauche est la droite. À plus forte raison lorsqu'il te dit que la droite est la droite et la gauche, la gauche. » Dans le Séfer Ha'hinoukh, on s'étend sur ce point (mitsva 496) : « Dans chaque génération, on écouterait également les Sages contemporains qui ont hérité les propos (des anciens Sages), se sont inspirés de la lecture de leurs livres, et se sont efforcés, jour et nuit, de comprendre le sens profond de leurs mots et leurs remarquables avis. » Dans cette optique, nous nous orienterons vers la voie de la vérité dans la connaissance de la Torah. En revanche, si nous suivons nos pensées et notre avis limité, nous ne réussirons pas.

L'idéal de émourat 'Hakhamim, la foi dans les Sages, est incarné par celui qui se repose totalement sur leurs injonctions, bien que d'après son avis et la logique, il pense autrement. C'est pour cette raison que d'après l'auteur du Yalkout Méam Loez, les mères juives avaient l'habitude d'éduquer leurs fils le matin, alors qu'ils étaient encore dans leur lit, à se laver les mains, puis préparaient de la main gauche du pain, tandis que, de la main droite, elles attrapaient leur main droite et leur disaient : « Ferme les yeux, place ta main dessus et dis : "Torah Tsiva Lanou Moché" ("Moché nous a ordonné la Torah") ». Ensuite, l'enfant mangeait le pain qui se trouvait dans sa main gauche, après quoi sa mère récitait avec lui le Chéma. Une coutume juive est considérée comme la Torah tout entière et par celle-ci, la mère enseigne à son fils à croire les yeux fermés. Ainsi, l'élément principal de la foi ne réside pas dans les recherches, mais dans la tradition de nos ancêtres, et aucun argument ne fera flancher une telle foi.

Le Gaon Rabbi 'Haïm Kanievsky chelita a relaté : un jour, une femme agouna dont le mari avait disparu sans laisser de traces rendit visite au Gaon Rabbi Yossef Dov Soloveitchik zatsal qui lui demanda : « En quoi puis-je t'aider ? »

La femme répondit : « Rabbi, dites-moi seulement s'il vit. » Il lui répondit : « Il vit ! » Elle lui demanda encore : « Dites-moi juste s'il va revenir. » Et le Rav de répondre : « Il reviendra ! »

Peu de temps après, le mari revint sain et sauf. Les proches du Gaon Rav Soloveitchik s'étonnèrent de l'ampleur du « prodige » qu'il avait réalisé. L'auteur du Beth Halévy leur expliqua dans son humilité : « Il n'y a ici aucun prodige ! Lorsque j'ai dit qu'il était vivant, c'est parce que telle est la présomption tant qu'on n'a pas la preuve du contraire. Or s'il est vivant, me suis-je dit, pourquoi ne reviendrait-il pas ? »

DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine :

« C'est Moi, c'est Moi qui vous console »

(Yéchayahou 51)

Lien avec le Chabbat : cette haftara fait partie des sept haftarot lues au cours des Chabbatot de consolation suivant le 9 Av.



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Mériter le monde futur

Si un père met toujours en garde ses enfants et les habitue depuis leur tendre enfance à s'abstenir de proférer des propos médisants (ainsi que de maudire ou de mentir) sur quelque Juif que ce soit, cette habitude s'ancre en eux et il leur sera plus facile ensuite de s'imposer des limites dans ce domaine, ce qui leur vaudra la vie du monde futur et tous les bienfaits dans ce monde-ci.



QUE SON SOUVENIR SOIT BÉNI

En l'honneur de la Hilloula du saint Admour, fils d'hommes saints et purs, initié aux miracles, le Gaon et Tsaddik Rabbi Moché Aharon Pinto, que son mérite nous protège, nous avons extrait des propos de son fils, notre Maître et Rav, le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita, des paroles de 'hizouk prononcées le jour de la Hilloula.

Nous sommes le 5 Elloul, jour anniversaire du deuil de notre Père et Maître, Rabbi Moché Aharon Pinto, que son saint mérite nous protège. Nos Sages affirment ('Houlin 7b) que les Tsaddikim sont encore plus grands après leur décès que de leur vivant. Ainsi, jusqu'à ce jour, nous relatons les actes et les prodiges effectués pendant son existence comme après sa mort ; sa vie et ses conduites saintes sont un modèle pour nous et nous tentons d'avancer dans sa voie, celle de la Torah.

Il est habituel de penser que la grandeur d'un Tsaddik se mesure aux signes et prodiges dont il est l'auteur, mais il faut aussi être attentif à sa conduite sainte, à la manière dont il a servi le Saint béni soit-Il dans l'intégrité et la foi, et s'est dévoué pour accomplir les commandements divins. Lorsque le Saint béni soit-Il voit son dévouement et son désir d'accomplir Sa volonté le cœur entier, Il le rétribue mesure pour mesure et accomplit sa volonté, comme il est dit : « Il accomplit les désirs de Ses fidèles » (Téhilim 145, 19). Quand le principe « le juste décrète et le Saint béni soit-Il accomplit » se vérifie-t-il ? Seulement après que le Tsaddik accomplit tout ce que le Saint béni soit-Il a décrété dans Sa Torah. Telle est la grandeur des Tsaddikim, dont toute la vie est faite d'une seule pièce de sainteté au service de D.ieu, loué soit-Il.

Nos Sages (cf. Baba Métsia 85b) décrivent la conduite sainte de Rabbi 'Hiya, qui œuvra pour que la Torah ne soit pas oubliée au sein du peuple juif : il chassa des cerfs et prépara à partir de leurs peaux des parchemins sur lesquels il écrivit les cinq livres de la Torah ; il se



rendit ensuite de village en village et de ville en ville pour la diffuser auprès de la jeunesse. « Les actes de 'Hiya sont tellement élevés ! » s'écria à ce propos Rabbénou Hakadoch. Rabbi 'Hiya accomplit par ailleurs énormément de prodiges et eut le mérite d'incarner la sentence « le Tsaddik décrète et le Saint béni soit-Il accomplit ». Il est rapporté dans la Guémara (Baba Métsia 85) que se tenant devant le Saint béni soit-Il avec ses deux fils, Yéhoua et 'Hizkya, lorsqu'ils dirent : « machiv haroua'h – que le vent souffle », un vent très fort se mit à souffler, et lorsqu'ils prononcèrent : « morid haguéchem – que la pluie tombe », une pluie abondante se mit à tomber. Dans le cortège céleste on craignit qu'ils ne déclarent alors : « Que les morts revivent » et que le Machia'h arrive avant la date prévue. Aussitôt, le prophète Elyahou arriva sous la forme d'un ours de feu pour perturber leur prière. Ainsi, Rabbi 'Hiya excellait en prodiges et pourtant, nos Sages ont jugé bon de mettre en valeur et de louer sa conduite, sa

droiture et son sacrifice pour la Torah, car c'est l'essentiel de la grandeur du Tsaddik.

Notre Père et Maître a servi D.ieu avec un grand dévouement. Il se privait de sommeil pour la Torah à laquelle il se consacrait de toutes ses forces. Sa vigilance dans la pureté de son regard et dans son respect des lois du langage était un modèle. Mon Père, qu'il repose en paix, n'a pas quitté le seuil de sa maison pendant quarante ans. Toute sa vie était sainte, consacrée à la Torah et à la prière, et il a toujours accepté avec amour ses souffrances. Il ne s'est jamais élevé contre les midot du Saint béni soit-Il, en dépit de la pauvreté et du manque qui étaient son lot. Dans les périodes difficiles, nous raconta Maman, il n'y avait parfois pas de pain à la maison et les membres de la famille allaient se coucher le ventre creux. Son idéal était de se suffire du minimum comme Rabbi 'Hanina Ben Dossa, qui se contentait d'une petite quantité de caroube de la veille du Chabbat jusqu'au Chabbat suivant. Par contre, il bénissait de tout cœur les autres pour qu'ils soient comblés de richesse.

Je me souviens que, lorsque j'étais enfant, mon père achetait en l'honneur du Chabbat une petite bouteille de Coca-Cola, dont il distribuait à chacun une toute petite quantité en déclarant : « C'est en l'honneur du Chabbat ». En revanche, pendant la semaine, aucune autre boisson n'était servie à table à part de l'eau. Je me souviens qu'un jour, quelqu'un lui avait offert en cadeau une petite bouteille de whisky ; il en goûtait une petite quantité uniquement le Chabbat et disait : étant donné que cette boisson se trouve chez peu de personnes du fait de son prix élevé, si je l'ai reçue, je vais en honorer le Chabbat.

Ces anecdotes nous délivrent des messages importants et nous familiarisent à un mode de vie dont tous les instants sont voués à un but unique : accomplir la volonté de notre Père céleste. C'est ce qui caractérisait mon Père, et c'est pourquoi le Saint béni soit-Il lui rendit son amour en exauçant ses désirs.

Puisse son mérite nous protéger, ainsi que tout le peuple juif, et nous apporter toutes les délivrances ! Amen !

EN PERSPECTIVE



Bon conseil pour un bon jugement

« Tu institueras des juges et des officiers dans toutes les villes que l'Éternel, ton D.ieu, te donnera, dans chacune de tes tribus, et ils devront juger le peuple selon la justice » (Dévarim 16, 18)

Le défenseur du peuple juif, Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev, nous donne un bon conseil à partir du premier verset de notre paracha, pour nous préparer aux Jours redoutables, les jours de jugement au cours desquels le Juge de toute la terre fait comparaître toutes les créatures – un conseil à même d'éveiller la Miséricorde lors du jugement.

Quel est ce bon conseil ?

Lorsqu'ici-bas, nous nous conduisons avec bonté, plaidons en faveur de nos frères juifs et jugeons autrui favorablement, en conséquence, cette même qualité s'éveille également en haut et l'on prend notre défense et celle de tout le peuple. S'il en est ainsi, l'homme ouvre les portes de la bonté et déverse la bénédiction sur tous les Juifs.

Tel est le sens de l'injonction « Tu institueras des juges et des officiers dans toutes les villes (littéralement "portes") » : lorsque toi-même tu prépareras le jugement céleste en ouvrant les bonnes portes par tes actes, par ton jugement favorable de tous les Juifs, tu seras acquitté lors du jugement céleste – l'homme étant jugé en fonction de la manière dont il juge lui-même.